



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

ARVIS.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Signé par :
 BOURREAU Delphine
E239DA409B8E406...

Copie certifiée conforme

Exercice clos le 31 décembre 2025
ARVI S.A.S.
8 Bis Rue des écoles - 17180 PERIGNY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee")

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHC
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Defense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes

ARVI S.A.S.

8 Bis Rue des écoles - 17180 PERIGNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société ARVI S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARVI S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 25 juin 2026

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphanie TOUMELIN', written over a horizontal line.

Stéphanie TOUMELIN

Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	15 920	4 708	11 212	14 396
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	41 526	41 526		
	Fonds commercial	563 997		563 997	563 997
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	10 000	8 455	1 545	2 545
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	554 504	446 760	107 744	97 471
	Autres immobilisations corporelles	507 149	403 460	103 688	116 520
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	15		15	15
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 208		4 208	4 208
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 681 398	900 201	781 198	784 755
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 876		20 876	19 178
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	390 604	5 400	385 204	400 844
	Autres créances	1 750 274		1 750 274	1 621 642
	Charges constatées d'avance	32 096		32 096	25 444
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	637 494		637 494	160 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	84 526		84 526	793 081
	Total de l'actif circulant (IV)	2 915 870	5 400	2 910 470	3 020 188
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 613 188	910 309	3 702 880	3 819 340
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				4 208	
(2) dont créances à moins d'un an				2 177 183	2 053 329

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 66 660)	66 660	66 660
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 666	6 666
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 138 425	1 127 945
	Report à nouveau	80 000	80 000
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	465 877	511 317
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 757 629	1 792 588
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	328 330	340 385
Total des provisions		328 330	340 385
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	527 963	602 783
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(2 536)	(2 483)
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 672	230 756
	Dettes fiscales et sociales	733 106	775 674
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 645	4 371
	Produits constatés d'avance	27 071	75 266
Total des dettes (1)		1 616 921	1 686 366
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		3 702 880	3 819 340
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		465 877,42	511 317,49
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 619 457	1 305 884
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 966 211		7 966 211	7 520 959
	Montant net du chiffre d'affaires	7 966 211		7 966 211	7 520 959
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			7 473	4 583
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			97 996	442 140
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			10 795	4 688
Total des produits d'exploitation				8 082 475	7 972 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			478 661	461 717
	Variation de stocks			(1 698)	824
	Autres achats et charges externes (1)			2 158 816	2 053 193
	Impôts, taxes et versements assimilés			236 350	230 537
	Salaires			3 225 571	3 230 253
	Cotisations sociales			1 196 233	1 155 487
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 818	60 963
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			17 656	14 459
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			942	
	Autres charges			5 357	6 070
Total des charges d'exploitation				7 377 705	7 213 502
RESULTAT D'EXPLOITATION				704 770	758 868
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				27 747	27 746
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		704 770	758 868
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		25
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		87 239
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	73 108	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	5 075	
Total des produits financiers		78 183	87 264
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		78 183	87 264
RESULTAT COURANT avant impôts		782 952	846 132
	Produits exceptionnels		12 461
	Charges exceptionnelles	35 800	1 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(35 800)	11 461
Participation des salariés aux résultats		131 012	153 290
Impôts sur les bénéfices		150 263	192 985
Total des produits		8 160 657	8 072 095
Total des charges		7 694 780	7 560 777
RESULTAT DE L'EXERCICE		465 877	511 317
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1. Préambule
2. Evènements significatifs et faits caractéristiques
 - 2.1 Evènements principaux de l'exercice
 - 2.2 Evènements post-clôture
 - 2.3 Principes, règles et méthodes comptables
 - 2.4 Informations diverses
3. Informations relatives au bilan, compte de résultat et hors bilan

1 Préambule

L'exercice social clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 702 880 €**.

Le résultat net comptable est de **465 877 €**.

Annexe aux comptes annuels

2 Evènements significatifs et faits caractéristiques

2.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun évènement majeur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels n'est à mentionner.

2.2 Evènements post-clôture

Dans le cadre d'une restructuration juridique, une augmentation de capital a été réalisée sur l'exercice 2026.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-03 tel que modifié par le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 26 décembre 2023. Ce nouveau cadre comptable est applicable de manière obligatoire à tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il introduit notamment une refonte de la présentation des états financiers, une clarification des postes du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une meilleure lisibilité des informations comptables. Ce changement introduit la suppression de la technique du transfert de charges, le classement en résultat financier de l'amortissement des frais d'émission d'emprunt (antérieurement inscrit dans le résultat d'exploitation, et précise la définition du résultat exceptionnel qui enregistre désormais les éléments suivants :

- Les produits et charges résultant d'évènements présentant un caractère majeur et inhabituel, sans lien direct avec l'activité courante de l'entreprise,
- Les corrections d'erreur,
- Les changements de méthode (si comptabilisés en résultat) et,
- Les écritures purement fiscales (dont les amortissements dérogatoires).

Les données comparatives de l'exercice N-1 sont également présentées selon le nouveau format des états financiers. En revanche, les informations 2024, notamment le résultat exceptionnel, ne sont pas retraitées au regard de la nouvelle définition apportée par le règlement. Le montant du résultat exceptionnel et le montant du résultat courant 2024 demeurent inchangés.

De même, les transferts de charges comptabilisés en N-1 sont présentés en « Reprises sur amortissements, dépréciations et provision » et « Produits exceptionnels ».

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité

Annexe aux comptes annuels

- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre à l'exception des éventuels changements de méthode évoqués dans le paragraphe suivant. Indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après. »

Changements de méthodes comptables

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L 123-17 du Code de commerce. Son application n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

· **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

· **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs, dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de

Annexe aux comptes annuels

perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

· Durées et Modes d'amortissement par nature des biens :

Nature des biens	Mode (Non Amortissable, Linéaire, Dégressif)	Durée d'amortissement (fourchette d'années)
Fonds commercial	NA	
Logiciels	Linéaire	entre 1 et 4 ans
Constructions et agencements	Linéaire	entre 10 et 50 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	entre 3 et 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transports	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

· Fonds commerciaux :

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

· Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. L'entité a décidé d'inscrire à l'actif les droits de mutation, commissions, et frais d'actes dans le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur

Annexe aux comptes annuels

d'inventaire à la date de clôture.

· Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

· Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

· Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

· Indemnité de fin de carrière :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 81 756 € au 31 décembre 2025.

La part des engagements qui ont fait l'objet de provisions est d'un montant équivalent.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril

Annexe aux comptes annuels

2003.

2.4 Informations diverses

· **Résultat exceptionnel :**

L'article 832-21 du règlement précise que le résultat exceptionnel est désormais constitué :

- des produits et charges directement liés à un évènement majeur inhabituel,
- des écritures comptables d'origine purement fiscale,
- des changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales,
- des corrections d'erreur.

· **Honoraires de commissariat aux comptes :**

Le montant des honoraires des commissaires figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 11 500 euros HT au titre des honoraires de certification des comptes et à 0 euros HT au titre des autres services.

· **Intégration fiscale :**

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales du régime d'intégration fiscale, depuis le 01/01/2023.

Identité de la société tête de groupe : DBH HOLDING.

3 Informations relatives au bilan, compte de résultat et hors bilan

Voir tableaux à suivre.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	15 920					15 920
	Autres	605 523					605 523
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	621 443					621 443
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	10 000					10 000
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	520 857		41 372		7 725	554 504
	Instal., agencement, aménagement divers	197 089				3 000	194 089
	Matériel de transport	8 154					8 154
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	292 260		12 646			304 906
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 028 360		54 018		10 725	1 071 652	
FINANCIERES	Participations	15					15
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 208					4 208
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 223					4 223
TOTAL		1 654 026		54 018		10 725	1 697 318

Amortissements

Règlement ANC 2022-06							
		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			1 524	3 184		4 708
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			41 526			41 526
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			43 050	3 184		46 234
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			7 455	1 000		8 455
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			423 387	30 156	6 784	446 760
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			155 994	9 509	3 000	162 504
	Matériel de transport			8 154			8 154
	Matériel de bureau, mobilier			216 835	15 968		232 803
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			811 825	56 634	9 784	858 675	
TOTAL				854 874	59 818	9 784	904 909

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	71 961	17 656	7 861	81 756
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	268 425	68 284	90 135	246 573
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		340 385	85 940	97 996	328 330
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 400			5 400
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 400			5 400
TOTAL GENERAL		345 785	85 940	97 996	333 730
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 656	97 996	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 208	4 208	
	Clients douteux ou litigieux	8 559	8 559	
	Autres créances clients	382 045	382 045	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	135	135	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 244	17 244	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 681 068	1 681 068	
	Débiteurs divers	51 827	51 827	
	Charges constatées d'avance	32 096	32 096	
	TOTAL DES CREANCES	2 177 183	2 177 183	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		66 963		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	377 700	377 700		
	Fournisseurs et comptes rattachés	329 672	329 672		
	Personnel et comptes rattachés	363 948	363 948		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310 013	310 013		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 619	2 619		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	56 526	56 526		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	150 263	150 263		
	Autres dettes	1 645	1 645		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	27 071	27 071		
	TOTAL DES DETTES	1 619 457	1 619 457		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		168 800			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		174 065			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	563 997	Fonds de commerce AGFPA
TOTAL	563 997	



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		127 389
Autres créances clients		4 935
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	4 935	
Autres créances		122 454
INTERETS COURUS COMPTE COURANT	66 963	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 145	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	49 346	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		434 352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		88 789
FOURNISSEURS - FNP	88 789	
Dettes fiscales et sociales		344 112
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ROM	83 450	
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ESN	58 608	
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ST-	82 301	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ROMPSAY	35 191	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ESNANDES	23 232	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ST-XANDRE	32 427	
AUTRES CHARGES A PAYER	28 903	
Autres dettes		1 451
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	103	
DIVERS CHARGES A PAYER	1 348	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			32 096
CCA d'exploitation		32 096	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			32 096

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			27 071
PCA d'exploitation		27 071	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			27 071



Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	6 666,00	10,0000	66 660,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	6 666,00	10,0000	66 660,00

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		35 800
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		800
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT° D	800	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		35 000
CHARGES EXCEPT. DOMMAGES ET INTERETS	35 000	
Résultat exceptionnel		(35 800)

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maitrise		100	
	Cadres et ingénieurs			
	Autres catégories			
	TOTAL		100	

A.R.V.I. ACCUEIL DE RETRAITES POUR UNE VIEILLESSE IDEALE
Société par actions simplifiée
au capital de 66 670 euros
Siège social : 8 RUE DES ECOLES
LE DOMAINE DE ROMPSAY, 17180 PERIGNY
501 480 404 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 465 877 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice : 465 877 euros

Report à nouveau antérieur : 80 000 euros

Autres réserves antérieures : 1 138 425 euros

AFFECTATION

A titre de dividende global : 465 877 euros
Soit 69,88 euros par action,

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 291 752 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les neuf (9) mois à compter du premier jour de l'exercice social.

Il est précisé que Madame Delphine BOURREAU, actionnaire à hauteur d'une action sur les 6.667 composant le capital social au jour de la rédaction des présentes, percevra une quote-part des dividendes proportionnelle à sous pourcentage de détention au capital.

Il est également précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 465 807,13 euros.

Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 69,87 euros.

Paraphe


Distributions antérieures de dividendes

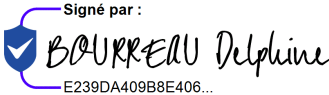
En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2024	Néant	Néant	511 317,00 €	Néant
31 décembre 2023	Néant	Néant	340 014,00 €	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	243 672,50 €	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Delphine BOURREAU
Société DBH HOLDING

Signé par :

E239DA409B8E406...

Copie certifiée conforme

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	15 920	4 708	11 212	14 396
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	41 526	41 526		
	Fonds commercial	563 997		563 997	563 997
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	10 000	8 455	1 545	2 545
	Installations tech., mat. et outillage indus.	554 504	446 760	107 744	97 471
	Autres immobilisations corporelles	507 149	403 460	103 688	116 520
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	15		15	15
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 208		4 208	4 208
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 681 398	900 201	781 198	784 755
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 876		20 876	19 178
COMPTES DE REGULARISATION	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	390 604	5 400	385 204	400 844
	Autres créances	1 750 274		1 750 274	1 621 642
	Charges constatées d'avance	32 096		32 096	25 444
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
COMPTES DE REGULARISATION	Actions propres				
	Autres titres	637 494		637 494	160 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	84 526		84 526	793 081
	Total de l'actif circulant (IV)	2 915 870	5 400	2 910 470	3 020 188
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 613 188	910 309	3 702 880	3 819 340

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 208

(2) dont créances à moins d'un an

2 177 183

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 66 660)	66 660	66 660
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 666	6 666
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 138 425	1 127 945
	Report à nouveau	80 000	80 000
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	465 877	511 317
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 757 629	1 792 588
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
Provisions	Provisions pour charges	328 330	340 385
	Total des provisions	328 330	340 385
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	527 963	602 783
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(2 536)	(2 483)
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 672	230 756
	Dettes fiscales et sociales	733 106	775 674
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 645	4 371
	Produits constatés d'avance	27 071	75 266
DETTES	Total des dettes (1)	1 616 921	1 686 366
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	TOTAL PASSIF	3 702 880	3 819 340
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	465 877,42	511 317,49
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 619 457	1 305 884
	(2) Dont emprunts participatifs		



Signé par :

E239DA409B8E406...

pte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
Copie certifiée conforme		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 966 211		7 966 211	7 520 959
	Montant net du chiffre d'affaires	7 966 211		7 966 211	7 520 959
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			7 473	4 583
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			97 996	442 140
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			10 795	4 688	
Total des produits d'exploitation			8 082 475	7 972 371	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			478 661	461 717
	Variation de stocks			(1 698)	824
	Autres achats et charges externes (1)			2 158 816	2 053 193
	Impôts, taxes et versements assimilés			236 350	230 537
	Salaires			3 225 571	3 230 253
	Cotisations sociales			1 196 233	1 155 487
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 818	60 963
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			17 656	14 459
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			942	
	Autres charges			5 357	6 070
Total des charges d'exploitation			7 377 705	7 213 502	
RESULTAT D'EXPLOITATION			704 770	758 868	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			27 747	27 746	
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		704 770	758 868
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		25
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		87 239
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	73 108	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	5 075	
Total des produits financiers		78 183	87 264
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		78 183	87 264
RESULTAT COURANT avant impôts		782 952	846 132
	Produits exceptionnels		12 461
	Charges exceptionnelles	35 800	1 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(35 800)	11 461
Participation des salariés aux résultats		131 012	153 290
Impôts sur les bénéfices		150 263	192 985
Total des produits		8 160 657	8 072 095
Total des charges		7 694 780	7 560 777
RESULTAT DE L'EXERCICE		465 877	511 317
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1. Préambule
2. Evènements significatifs et faits caractéristiques
 - 2.1 Evènements principaux de l'exercice
 - 2.2 Evènements post-clôture
 - 2.3 Principes, règles et méthodes comptables
 - 2.4 Informations diverses
3. Informations relatives au bilan, compte de résultat et hors bilan

1 Préambule

L'exercice social clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 702 880 €**.

Le résultat net comptable est de **465 877 €**.

Annexe aux comptes annuels

2 Evènements significatifs et faits caractéristiques

2.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun évènement majeur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels n'est à mentionner.

2.2 Evènements post-clôture

Dans le cadre d'une restructuration juridique, une augmentation de capital a été réalisée sur l'exercice 2026.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-03 tel que modifié par le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 26 décembre 2023. Ce nouveau cadre comptable est applicable de manière obligatoire à tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il introduit notamment une refonte de la présentation des états financiers, une clarification des postes du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une meilleure lisibilité des informations comptables. Ce changement introduit la suppression de la technique du transfert de charges, le classement en résultat financier de l'amortissement des frais d'émission d'emprunt (antérieurement inscrit dans le résultat d'exploitation, et précise la définition du résultat exceptionnel qui enregistre désormais les éléments suivants :

- Les produits et charges résultant d'évènements présentant un caractère majeur et inhabituel, sans lien direct avec l'activité courante de l'entreprise,
- Les corrections d'erreur,
- Les changements de méthode (si comptabilisés en résultat) et,
- Les écritures purement fiscales (dont les amortissements dérogatoires).

Les données comparatives de l'exercice N-1 sont également présentées selon le nouveau format des états financiers. En revanche, les informations 2024, notamment le résultat exceptionnel, ne sont pas retraitées au regard de la nouvelle définition apportée par le règlement. Le montant du résultat exceptionnel et le montant du résultat courant 2024 demeurent inchangés.

De même, les transferts de charges comptabilisés en N-1 sont présentés en « Reprises sur amortissements, dépréciations et provision » et « Produits exceptionnels ».

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité

Annexe aux comptes annuels

- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre à l'exception des éventuels changements de méthode évoqués dans le paragraphe suivant. Indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après. »

Changements de méthodes comptables

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L 123-17 du Code de commerce. Son application n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

· **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

· **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs, dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de

Annexe aux comptes annuels

perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

· Durées et Modes d'amortissement par nature des biens :

Nature des biens	Mode (Non Amortissable, Linéaire, Dégressif)	Durée d'amortissement (fourchette d'années)
Fonds commercial	NA	
Logiciels	Linéaire	entre 1 et 4 ans
Constructions et agencements	Linéaire	entre 10 et 50 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	entre 3 et 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transports	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

· Fonds commerciaux :

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

· Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. L'entité a décidé d'inscrire à l'actif les droits de mutation, commissions, et frais d'actes dans le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur

Annexe aux comptes annuels

d'inventaire à la date de clôture.

· Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

· Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

· Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

· Indemnité de fin de carrière :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 81 756 C au 31 décembre 2025.

La part des engagements qui ont fait l'objet de provisions est d'un montant équivalent.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril

Annexe aux comptes annuels

2003.

2.4 Informations diverses

· **Résultat exceptionnel :**

L'article 832-21 du règlement précise que le résultat exceptionnel est désormais constitué :

- des produits et charges directement liés à un événement majeur inhabituel,
- des écritures comptables d'origine purement fiscale,
- des changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales,
- des corrections d'erreur.

· **Honoraires de commissariat aux comptes :**

Le montant des honoraires des commissaires figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 11 500 euros HT au titre des honoraires de certification des comptes et à 0 euros HT au titre des autres services.

· **Intégration fiscale :**

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales du régime d'intégration fiscale, depuis le 01/01/2023.

Identité de la société tête de groupe : DBH HOLDING.

3 Informations relatives au bilan, compte de résultat et hors bilan

Voir tableaux à suivre.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	15 920					15 920
	Autres	605 523					605 523
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	621 443					621 443
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	10 000					10 000
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	520 857		41 372		7 725	554 504
	Instal., agencement, aménagement divers	197 089				3 000	194 089
	Matériel de transport	8 154					8 154
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	292 260		12 646			304 906
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 028 360		54 018		10 725	1 071 652	
FINANCIERES	Participations	15					15
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 208					4 208
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 223					4 223
TOTAL		1 654 026		54 018		10 725	1 697 318

Amortissements

Reglement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				1 524	3 184		4 708
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles				41 526			41 526
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				43 050	3 184		46 234
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui				7 455	1 000		8 455
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				423 387	30 156	6 784	446 760
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				155 994	9 509	3 000	162 504
	Matériel de transport				8 154			8 154
	Matériel de bureau, mobilier				216 835	15 968		232 803
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				811 825	56 634	9 784	858 675	
TOTAL					854 874	59 818	9 784	904 909

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agent aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	71 961	17 656	7 861	81 756
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres	268 425	68 284	90 135	246 573
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	340 385	85 940	97 996	328 330
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 400			5 400
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 400			5 400
TOTAL GENERAL		345 785	85 940	97 996	333 730
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 656	97 996	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 208	4 208	
	Clients douteux ou litigieux	8 559	8 559	
	Autres créances clients	382 045	382 045	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	135	135	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 244	17 244	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 681 068	1 681 068	
	Débiteurs divers	51 827	51 827	
	Charges constatées d'avance	32 096	32 096	
	TOTAL DES CREANCES	2 177 183	2 177 183	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	66 963		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	377 700	377 700		
	Fournisseurs et comptes rattachés	329 672	329 672		
	Personnel et comptes rattachés	363 948	363 948		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310 013	310 013		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 619	2 619		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	56 526	56 526		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	150 263	150 263		
	Autres dettes	1 645	1 645		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	27 071	27 071		
	TOTAL DES DETTES	1 619 457	1 619 457		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	168 800			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	174 065			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	563 997	Fonds de commerce AGFPA
TOTAL	563 997	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		127 389
Autres créances clients		4 935
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	4 935	
Autres créances		122 454
INTERETS COURUS COMPTE COURANT	66 963	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 145	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	49 346	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		434 352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		88 789
FOURNISSEURS - FNP	88 789	
Dettes fiscales et sociales		344 112
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ROM	83 450	
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ESN	58 608	
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES - ST-	82 301	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ROMPSAY	35 191	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ESNANDES	23 232	
PROVISION CH/CONGES A PAYER - ST-XANDRE	32 427	
AUTRES CHARGES A PAYER	28 903	
Autres dettes		1 451
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	103	
DIVERS CHARGES A PAYER	1 348	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			32 096
CCA d'exploitation		32 096	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			32 096

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			27 071
PCA d'exploitation		27 071	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			27 071

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 666,00	10,0000	66 660,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 666,00	10,0000	66 660,00

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		35 800
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		800
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT° D	800	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		35 000
CHARGES EXCEPT. DOMMAGES ET INTERETS	35 000	
Résultat exceptionnel		(35 800)

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		100	
	Cadres et ingénieurs			
	Autres catégories			
	TOTAL		100	